



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0558

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien au forum Ergodesign 2009 de l'agence régionale du développement et de l'innovation en Rhône-Alpes (Ardi)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009

Délibération n° 2009-0558

commission principale : développement économique

objet : **Soutien au forum Ergodesign 2009 de l'agence régionale du développement et de l'innovation en Rhône-Alpes (Ardi)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine conduit une politique de développement économique dédiée aux industries créatives. Celle-ci vise à soutenir et valoriser des secteurs à fortes composantes créatives (le design, la mode, l'image et les loisirs numériques) et à accélérer les processus d'innovation par la créativité et le croisement entre filières. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus globale du marketing territorial visant à positionner Lyon comme une agglomération créative.

Dans de nombreux secteurs d'activité, la maîtrise de l'innovation avec l'intégration du design et de l'ergonomie est un facteur clé de compétitivité, permettant aux entreprises de créer de nouveaux produits et d'accéder à de nouveaux marchés, de différencier leur offre et de créer de la valeur ajoutée, d'adopter des stratégies de marques et d'améliorer la qualité de leur outil de production.

Il existe sur le territoire rhône-alpin plusieurs initiatives de soutien et de valorisation du design mis en oeuvre par la Cité du design de Saint Etienne (biennale du design de Saint Etienne) et le département design de l'agence régionale du développement et de l'innovation en Rhône-Alpes (Ardi).

Lyon a été choisi par l'IEA (Association internationale d'ergonomie) pour accueillir, du 8 au 10 juin 2009, le forum européen Ergonomie et Design, premier événement international en Europe sur ce sujet.

Organisé par l'Ardi, il devrait rassembler environ 200 participants : chercheurs internationaux, entreprises régionales et nationales, ergonomes et designers. Ce forum vise notamment à activer des pistes d'innovation pour les entreprises par des réflexions croisées avec des chercheurs, ergonomes et designers.

Le forum abordera, sous la forme d'ateliers d'une demi-journée, l'innovation par l'ergonomie et le design dans de nombreux domaines : médical, logement, vie au quotidien, sports et loisirs, travail, transports, nouvelles technologies.

Les entreprises régionales et les pôles de compétitivité de Rhône-Alpes en liaison avec ces thématiques sont associés dans l'organisation de ces ateliers.

Les objectifs attendus pour la Communauté urbaine à travers son soutien à l'organisation du forum Ergodesign 2009 sont les suivants :

- favoriser la diffusion et l'intégration du design et de l'ergonomie dans le tissu industriel local,
- renforcer la démarche industries créatives autour de l'innovation et de la créativité menée par la Communauté urbaine. Les thématiques abordées s'inscrivent en liaison directe avec cette démarche,
- valoriser, en s'appuyant sur la stratégie Only Lyon, les initiatives de la région lyonnaise et de ses entreprises en matière de design.

Budget prévisionnel

Dépenses prévisionnelles (en €)	
location de salle, interprétariat, hôtesse	33 200
frais de réception (repas et pause, cocktail, dîner, gala)	24 200
frais de déplacement des intervenants	29 900
honoraires agence, programme, mailing	11 800
site Internet	29 900
signalétique, posters, kits participants, minutes	28 500
chargé de mission	20 000
redevance association internationale d'ergonomie (IEA)	2 500
total	180 000
Recettes prévisionnelles	
région Rhône-Alpes	40 000
Communauté urbaine	30 000
Etat	20 000
sponsors	30 000
partenariat Institut national des sciences appliquées (Insa)	20 000
inscriptions	40 000
total	180 000

L'évaluation de l'action portera sur les critères suivants : le nombre d'entreprises régionales participantes, l'implication des pôles de compétitivité, la valorisation de la démarche industries créatives dans la communication réalisée autour du forum.

Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'Ardi à hauteur de 30 000 € pour permettre la réalisation de cette action ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 30 000 € à l'agence régionale du développement et de l'innovation en Rhône-Alpes (Ardi) pour l'organisation du forum européen ergonomie et design 2009, comme convenu dans la convention de subvention 2009 à intervenir entre la Communauté urbaine et l'Ardi Rhône-Alpes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention avec l'Ardi précisant les modalités de versement suivantes : 80 % versés dans un délai global de 40 jours suivant réception, par la Communauté urbaine, du certificat de notification de la convention et un deuxième versement de 20 %, sur demande de l'Ardi, sur remise d'un bilan détaillé des actions avec fourniture des éléments d'évaluation de l'action et d'un bilan financier des actions.

3° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1574 selon la répartition suivante : 80 % en 2009, soit 24 000 € et 20 % en 2010, soit 6 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.